



## Contrat Linkeo/ locam résiliation suite à une cession

-----  
Par Ocejade

Bonjour, voici mon problème :

Depuis 2008 je suis cliente chez linkeo pour un site internet et référencement.

Je payais mon référencement à l'année généralement en trois fois, puis j'ai demandé une mensualisation, linkeo m'a dit oui bien sûr mais c'est un engagement sur 4 ans...

Ok comme j'étais cliente et que j'étais satisfaite du service...

Seulement voilà j'ai vendu mon commerce le 29/03/2017 et j'ai envoyé ma résiliation à linkeo pour cession d'activité demandant l'arrêt des prélèvements avec 3 mois de préavis dans le cadre d'un contrat bail et non de leasing .

À ce jour personne ne prend en compte ma cession d'activité et on me demande de régler le restant dû... avec en plus 10% de pénalité .

Que dois je faire? Es ce légal dans le cadre d'une cession d'activité ?

Merci pour votre retour.